

date 24/03/1994

Spécial COMMISSION
BRUXELLES

VOYAGES PAR CHEMIN DE FER

L'Unité IX.B.4., en liaison avec les Agences de voyages agréées, a obtenu la mise à disposition par la SNCB (Société Nationale des Chemins de Fer Belges), auprès desdites Agences, de cartes d'abonnements mensuels accordant 50% de réduction sur le réseau belge.

Ces abonnements seront délivrés dans le cadre des missions, conjointement à des billets réduits, lorsque la destination permet de réaliser une économie par rapport à un billet normal.

Le début de cette opération est prévue pour mars 1994.

LOCATION DE VOITURES

Cette année, la location de voitures, préalablement autorisée sera effectuée par les Agences de voyages agréées, auprès d'EUROPCAR et AVIS, qui ont accordé les meilleurs tarifs préférentiels à la Commission. Ces tarifs pourront également être utilisés pour des voyages privés.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le Secteur Missions - Michel Timmermans - 50293 et/ou William Sorgeloos - 50471, ou l'une de nos Agences de voyages agréées.

NB : RAPPEL DE LA PROCEDURE D'AUTORISATION

L'ordonnateur de la mission ou l'Assistant de la DG d'affectation doit préalablement approuver une demande circonstanciée du chargé de mission. Cette demande doit être envoyée à l'Unité IX.B.4. qui confirmera l'autorisation à l'Agence de voyages concernée.

POUR RAPPEL

AGENCES DE VOYAGES AGREEES

B.B.LTravel * 80511 ou 02/280.00.90
Fax : 02/280.00.19

C.I.T. Travel * 80512 ou 02/280.00.70
Fax : 02/230.56.99

ECRIA Travel * 80513 ou 02/646.63.40
Fax : 02/646.31.77

MEUAVIAJES * 80514 ou 02/502.71.20
Fax • 02/513.06.48

WAGONS-UTS Travel * 80515 ou 02/287.88-89
Fax : 02/287.88.88